

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.

MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 6021/2001

OBJET : PARC D'ACTIVITES A ESCHBACH
Mode d'aménagement

Dans le cadre du dossier de création-réalisation, il convient que la collectivité indique le mode d'aménagement choisi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'assurer directement la maîtrise d'ouvrage de l'opération***
- de charger le président d'inclure cette décision dans le dossier de création réalisation de la Z. A. C.***

Pour extrait certifié conforme
DURRENBACH, le 19 juin 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

